Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260414-047ELECP-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 03/04/2026

Secrétaire : SAUDRAIS Vanessa

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 14 AVRIL 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, légalement convoqué, s'est réuni le quatorze avril deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. **VILLAUME Claude** doyen d'âge, en application de l'article L.5211-8 du code général des collectivités territoriales.

Membres en exercice : 41	**Présent :** **BLERUAIS** : LECHEVESTRIER Daniel / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : LE BOUQUIN Mickael, BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick, BOUILLET Isabelle / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : CHICOINE Daniel / **MEDREAC** : GAUTIER Magali, PIEDERRIERE Olivier / **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, RENVAZE Pascal, LEMAIRE Vanessa, DAVID Lilian, ROUYER Gael / **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie / **QUEDILLAC** : MÉAL Lydie, CRESPEL Vincent / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, GLOTIN Michel, LE PAPE Marie-Hélène / **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** : LESNÉ Hervé
Présents : 40 **Votants** : 41	
Excusés / Absents : 1	**Excusés :** PINON Audrey **Absents : 0**
Pouvoirs : 1	**Pouvoirs :** PINON Audrey à QUINTIN JENNY

Délibération n° : 2026-047-YvP
Thème : ADMINISTRATION GENERALE
Titre : Élection du président de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban
Rapporteur : **VILLAUME Claude**

Le secrétaire de séance a été désigné en la personne de **Mme SAUDRAIS Vanessa.**
Après appel nominal, le président de séance constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-8, L.5211-10 et L.2121-21 ;
Vu le code électoral ;
Considérant qu'il appartient au conseil communautaire, réuni en séance d'installation, de procéder à l'élection de son président ;

Déroulement du scrutin :

Il est procédé à la désignation de trois assesseurs :

- M. Fabrice BIZETTE
- M. Thierry LE SOMMER
- Mme Véronique LETARD

Le président de séance rappelle que :

- le président est élu au scrutin uninominal secret ;
- la majorité absolue des suffrages exprimés est requise aux 1er et 2e tours, la majorité relative au 3e tour ; en cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Il est ensuite procédé à l'appel à candidatures.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260414-047ELECP-DE

Est candidat :

- Patrick HERVIOU

Il est procédé au 1er tour de scrutin.

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de votants : 41
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
Nombre de suffrages exprimés : 37

Résultats du 1er tour :

M. Patrick HERVIOU : 37 voix (trente-sept voix)

Au 1er tour de scrutin, M. Patrick HERVIOU obtient la majorité absolue des suffrages exprimés et est proclamé président de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité absolue

- **PROCLAME M. Patrick HERVIOU, élu président de de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban et est installé immédiatement dans ses fonctions**
- **AUTORISE M. Patrick HERVIOU, le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Secrétaire de séance,
SAUDRAIS Vanessa

Président,
VILLAUME Claude

COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT-MEEN MONTAUBAN